



**HAL**  
open science

## Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2016, Université de Rennes 1. hceres-02041592

**HAL Id: hceres-02041592**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041592v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Master Droit public

- Université de Rennes 1

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit et sciences politiques

Établissement déposant : Université de Rennes 1

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La mention de master *Droit public* proposée par l'Université de Rennes 1 propose aux étudiants un renforcement de la spécialisation en Droit public qu'ils ont pu initier dans le cadre de la licence. En garantissant une diversification et un approfondissement du Droit public sous un double angle théorique et pratique, la mention *Droit public* a pour objectif de former les étudiants aux différents métiers du Droit public. Pour cette raison, elle s'adresse aux étudiants qui souhaitent intégrer la fonction publique ou exercer des professions libérales ou salariées exigeant une spécialisation en Droit public.

La mention *Droit public* est construite à partir d'un cursus organisé en deux années. En 1<sup>ère</sup> année (M1), deux parcours sont proposés aux étudiants : d'une part, un parcours *Droit public général* et, d'autre part, un parcours *Droit, santé, éthique*. Plusieurs enseignements sont communs aux deux parcours. En 2<sup>nde</sup> année (M2), cinq spécialités sont offertes aux étudiants. Les deux spécialités *Droit public général* et *Histoire du droit* ont une double finalité recherche et professionnelle. Les trois autres spécialités, *Droit, santé, éthique* (qui comprend deux parcours : *Droit des professionnels et des établissements de santé* et *Droit des établissements sociaux et médico-sociaux*), *Juristes en droit de l'urbanisme et de l'aménagement* et *Conseil et contentieux des personnes publiques* présentent une dimension professionnelle.

## Synthèse de l'évaluation

La mention de master *Droit public* proposée par l'Université de Rennes 1 est conçue, dans son ensemble, de façon sérieuse et en adéquation avec les finalités qu'elle affiche, à savoir permettre aux étudiants d'intégrer la fonction publique, d'exercer des professions libérales ou salariées exigeant une spécialisation en Droit public ou, bien encore, de poursuivre leurs études dans le cadre d'un doctorat. À côté d'incontestables atouts, cette formation présente, toutefois, plusieurs insuffisances ouvrant autant de pistes d'améliorations.

Il convient de noter que, sauf exceptions, il existe une véritable cohérence entre les divers enseignements dispensés au niveau de la 1<sup>ère</sup> année du master et les spécialités offertes au niveau de la 2<sup>nde</sup> année, puisque l'articulation entre les deux années du master permet d'allier, dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> année, une formation générale et un début de spécialisation avant de réaliser, dans le cadre de la 2<sup>nde</sup> année, une plus grande spécialisation. En particulier, grâce à la double orientation retenue au niveau de la 1<sup>ère</sup> année du master permise par les deux parcours *Droit public* et *Droit, santé, éthique*, les étudiants ont la possibilité, lors de la 2<sup>nde</sup> année du master, de candidater à plusieurs spécialités. Plus précisément, ils ont la faculté d'opter pour un profil généraliste ou de se spécialiser dans des domaines très spécifiques et réellement porteurs (ex. : *Droit, santé, éthique*, *Droit de l'urbanisme et de l'aménagement*, *Conseil et contentieux des personnes publiques*).

Au regard de formations similaires pouvant être proposées en Droit public au niveau régional ou au niveau national, la mention *Droit public* de l'Université de Rennes 1 propose des spécialités qui assurent la pertinence et l'attractivité de la formation. En raison à la fois de la singularité de la matière et de partenariats solides, doivent être soulignées la véritable attractivité de la spécialité *Droit, santé, éthique* pour laquelle a été établie une cohabilitation avec l'École des Hautes Études en Santé Publique-EHESP (et qui bénéficie du label Erasmus Mundus), et l'originalité de spécialités telles que celles de *Juriste en droit de l'urbanisme et de l'aménagement* et de *Conseil et contentieux des personnes publiques*. Quant à la spécialité *Histoire du droit*, en dépit du fait qu'elle soit cohabilitée avec les Universités d'Angers et de Nantes, elle affiche des effectifs plutôt restreints. S'agissant de la spécialité *Droit public général*, qui présente une double finalité recherche et professionnelle, il serait, sans doute, opportun de mettre davantage l'accent sur la préparation aux concours administratifs et, pour ce faire, d'envisager une véritable coopération avec l'IPAG (Institut de Préparation à l'Administration Générale) de Rennes.

Si, dans la formation, la place accordée à la professionnalisation varie selon les années et les spécialités du master concernées, celle-ci mériterait, de manière générale, d'être consolidée. En effet, la 1<sup>ère</sup> année du master, de par son

principal objectif (qui est de consolider et de développer les connaissances des étudiants dans le domaine du Droit public), demeure largement théorique et ne propose pas aux étudiants de mener de véritables projets professionnels et personnels. Si la 2<sup>nd</sup>e année du master (et, en particulier, les spécialités à finalité professionnelle) valorise la professionnalisation, il est, toutefois, possible de se questionner sur le contenu, et au-delà, sur l'opportunité des parcours à finalité professionnelle des spécialités *Droit public général* et *Histoire du droit*. Par ailleurs, il conviendrait de renforcer la place des stages qui sont, parfois, facultatifs et dont la durée se révèle, de manière générale, réduite.

Si, dans la formation, la place accordée à la recherche varie selon les années et les spécialités du master, les étudiants sont fortement sensibilisés à la recherche que ce soit au niveau de la 1<sup>ère</sup> année du master, dans le cadre de l'un des deux parcours, avec la possibilité de rédiger un mémoire de recherche ou au niveau de la 2<sup>nd</sup>e année dans le cadre de certaines spécialités. Plusieurs étudiants diplômés de l'une des spécialités, en particulier de *Droit public général* et d'*Histoire du droit* - poursuivent, avec succès, leurs études dans le cadre d'un doctorat.

Les modalités d'évaluation des enseignements et le dispositif de suivi des étudiants diplômés et des étudiants non-diplômés sont manifestement insuffisants.

Enfin, le dossier transmis est incomplet, certains items et certaines annexes étant imprécis ou incomplets.

#### Points forts :

- La mention de master *Droit public* propose une véritable articulation entre la 1<sup>ère</sup> année du master et la 2<sup>nd</sup>e année du master.
- La mention de master *Droit public* offre une formation diversifiée en Droit public.
- Certaines spécialités bénéficient d'une réelle attractivité (telle, par exemple, la spécialité *Droit, santé, éthique*).
- Des partenariats solides ont été établis.
- La mention de master *Droit public* témoigne d'une volonté d'ouverture à la recherche.

#### Points faibles :

- Le dossier se révèle imprécis ou incomplet s'agissant de certains items ou de certaines annexes.
- Le projet professionnel n'est pas assez valorisé au niveau de la 1<sup>ère</sup> année du master (notamment la faculté de réaliser un stage).
- La formation n'est pas suffisamment ouverte à l'international.
- Le recours à la pédagogie numérique est faible.
- Le suivi des étudiants diplômés (et des étudiants non-diplômés) est lacunaire.
- Aucun Conseil de perfectionnement n'a été mis en place.
- Il y a peu de réunions de l'équipe (ou de la commission) pédagogique.
- L'évaluation des enseignements apparaît insuffisante.

#### Recommandations :

- Il conviendrait d'accorder davantage de soin à la rédaction du dossier.
- La durée des stages pourrait être augmentée.
- L'enseignement des langues étrangères pourrait être renforcé.
- La coopération avec d'autres établissements pourrait être approfondie, en particulier avec l'IPAG de Rennes.
- Un Conseil de perfectionnement devrait être créé.
- Une procédure d'évaluation harmonisée des enseignements devrait être mise en place.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Le master mention <i>Droit public</i> propose, dans l'ensemble, une articulation cohérente au niveau de l'organisation des deux années que comprend le cursus.</p> <p>La 1<sup>ère</sup> année du master permet de compléter et de consolider les bases en Droit public tout en favorisant, au regard de la diversité des enseignements dispensés, une pré-spécialisation à l'une des cinq spécialités proposées dans le cadre de la 2<sup>nde</sup> année du master (qui présentent une finalité recherche et/ou une finalité professionnelle).</p> <p>La 1<sup>ère</sup> année du master, qui permet une double orientation à travers deux parcours (<i>Droit public</i> et <i>Droit, santé, éthique</i>), organise un tronc commun qui prépare les étudiants soit à s'orienter vers la recherche soit à intégrer le monde professionnel.</p> <p>Sauf exceptions, il y a une adéquation entre les divers enseignements dispensés en 1<sup>ère</sup> année et les spécialités offertes en 2<sup>nde</sup> année puisque l'articulation entre les deux années du master permet d'allier, au niveau de la 1<sup>ère</sup> année, une formation générale et un début de spécialisation avant de réaliser, au niveau de la 2<sup>nde</sup> année, une plus grande spécialisation.</p> <p>En garantissant une diversification et un approfondissement du Droit public sous un double angle théorique et pratique, la mention <i>Droit public</i> a pour objectif de former les étudiants aux différents métiers du Droit public. Pour cette raison, elle s'adresse aux étudiants souhaitant intégrer la fonction publique ou exercer des professions libérales ou salariées exigeant une spécialisation en Droit public.</p> <p>Les étudiants peuvent opter pour un profil généraliste ou se spécialiser dans des domaines très spécifiques et porteurs (ex. : urbanisme, droit, santé, éthique, contentieux administratif).</p> <p>Le master mention <i>Droit public</i> s'adresse principalement aux étudiants qui souhaitent intégrer la fonction publique et, plus largement, à tous ceux qui envisagent une profession exigeant des connaissances en Droit public. Plusieurs enseignements dispensés constituent une bonne préparation aux épreuves des concours (ex. : culture générale, note de synthèse).</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Au regard des formations similaires pouvant être proposées en Droit public au niveau régional ou au niveau national, le master mention <i>Droit public</i> propose des spécialités qui assurent la pertinence et l'attractivité de la formation.</p> <p>En raison de la singularité de la discipline et de partenariats solides, il convient de souligner la réelle attractivité de la spécialité <i>Droit, santé, éthique</i>.</p> <p>Des cohabilitations ont été établies, d'une part, avec l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) pour la spécialité <i>Droit, santé, éthique</i> et, d'autre part, avec les Universités d'Angers et de Nantes pour la spécialité <i>Histoire du droit</i>.</p> <p>Le master mention <i>Droit public</i> est complémentaire de formations proposées par l'IPAG de Rennes ou celles du domaine de l'Administration Économique et Sociale (AES).</p> <p>La collaboration avec d'autres établissements, tels que l'IPAG de Rennes ou l'Institut d'Études Judiciaires d'Angers, pourrait être renforcée.</p>
<p>Équipe pédagogique</p>	<p>La composition des équipes pédagogiques du master mention <i>Droit public</i> est duale parce que celles-ci intègrent à la fois des intervenants issus du milieu académique et des intervenants issus du milieu professionnel. Cela étant, la participation des professionnels est assez limitée au niveau de la 1<sup>ère</sup> année du master (ex. : une quarantaine d'enseignants rattachés à l'Université de Rennes 1 et six intervenants extérieurs dont trois sont issus du milieu professionnel). Au niveau de la 2<sup>nde</sup> année du master, les professionnels sont plus nombreux et interviennent dans le cadre de conférences ou de séminaires (même si leur nombre peut sembler très important dans la spécialité <i>Conseil et contentieux des personnes publiques</i>).</p>

	<p>Le pilotage du master mention <i>Droit public</i> n'est pas suffisamment effectif comme en atteste le nombre assez faible de réunions des équipes et/ou commissions pédagogiques.</p> <p>En outre, le contenu du dossier, eu égard aux données relativement imprécises s'agissant de la mention <i>Droit public</i>, semble indiquer qu'il existe une sorte de cloisonnement de chaque spécialité et que, par la suite, il n'y a pas de cohérence d'ensemble au niveau de la mention <i>Droit public</i>. Le choix ayant été fait de ne pas désigner de(s) responsable(s) pour la mention <i>Droit public</i>, la responsabilité de celle-ci est partagée entre les responsables des parcours du master 1 et des spécialités de master 2.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>La formation se révèle, de manière générale, attractive, que ce soit au niveau de la 1<sup>ère</sup> année ou au niveau de la 2<sup>nde</sup> année de master.</p> <p>Cette attractivité se manifeste, principalement, au sein de l'établissement (et, pour certaines spécialités, au-delà).</p> <p>Il y a, d'un point de vue pédagogique, une réelle articulation entre les deux années qui composent le master mention <i>Droit public</i> dans la mesure où une part non-négligeable des étudiants diplômés de la 1<sup>ère</sup> année du master poursuivent leurs études dans le cadre de l'une des spécialités qui sont proposées en 2<sup>nde</sup> année et ce, pour parfaire leur projet professionnel ou approfondir leurs connaissances en vue de la réalisation d'un doctorat. Il leur est également possible de se présenter à des concours ou de solliciter leur intégration à l'IPAG de Rennes.</p> <p>Cela étant, on ne connaît pas précisément les effectifs, les taux de réussite et les taux d'insertion professionnelle.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>La place accordée à la recherche dans la formation est différente entre le M1 et le M2 et selon les spécialités.</p> <p>La sensibilisation des étudiants à la recherche est réalisée au niveau de la 1<sup>ère</sup> année du master, dans le cadre de l'un des parcours, avec la possibilité de rédiger un mémoire de recherche et se poursuit au niveau de la 2<sup>nde</sup> année dans le cadre de certaines spécialités.</p> <p>Néanmoins, l'intérêt porté à la recherche pourrait être accentué au moyen, par exemple, de la création d'un séminaire de méthodologie permettant aux étudiants d'avoir une méthode commune (et non distincte selon l'enseignant référent).</p> <p>Plusieurs étudiants diplômés de l'une des spécialités, en particulier <i>Droit public général</i> et <i>Histoire du droit</i>, poursuivent leurs études dans le cadre d'un doctorat.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Le master mention <i>Droit public</i> présentant une finalité de recherche et une finalité professionnelle, la place accordée à la professionnalisation varie selon les années et les spécialités concernées.</p> <p>Dans le cadre du master mention <i>Droit public</i>, la professionnalisation se fait progressivement. Si la 1<sup>ère</sup> année du master demeure largement théorique et a pour principal objectif de consolider et de développer les connaissances des étudiants dans le domaine du Droit public, la 2<sup>nde</sup> année valorise la professionnalisation.</p> <p>La professionnalisation est, évidemment, plus importante dans les spécialités qui ont une vocation professionnelle. À cet égard, on peut se questionner sur l'opportunité des parcours à finalité professionnelle des spécialités <i>Droit public général</i> et <i>Histoire du droit</i>.</p> <p>Certaines spécialités insistent particulièrement sur la pratique professionnelle et associent la formation initiale et la formation continue (ex. : <i>Droit, santé, éthique</i>).</p> <p>Les équipes pédagogiques intègrent, outre des intervenants issus du milieu académique, des intervenants issus du milieu professionnel. La participation des professionnels est cependant assez limitée au niveau de la 1<sup>ère</sup> année du master.</p> <p>Les contacts avec le milieu professionnel sont réguliers, qu'ils se manifestent dans le cadre des enseignements, des conférences ou des forums. La faiblesse des relations avec les partenaires professionnels locaux peut cependant être notée.</p> <p>Certains enseignements et certains outils sont destinés à la</p>

	<p>professionnalisation des étudiants. Ainsi, plusieurs UE sont dédiées à la professionnalisation. Néanmoins, il convient de souligner le faible nombre d'heures consacrées à la préparation d'un projet professionnel.</p> <p>La possibilité de réaliser un stage est prévue à tous les niveaux de la formation.</p> <p>S'agissant des fiches RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles), il convient d'en saluer la lisibilité.</p>
Place des projets et stages	<p>La place accordée aux stages et aux projets est variable.</p> <p>Elle est, évidemment, plus importante dans le cadre des spécialités ayant une dimension professionnelle.</p> <p>La faculté de réaliser un stage est prévue à tous les niveaux de la formation. Tandis que le stage est facultatif au niveau de la 1<sup>ère</sup> année du master - et ce, pour des raisons principalement matérielles - et dans certaines spécialités, il est obligatoire dans d'autres spécialités. Au niveau de la 2<sup>nd</sup>e année du master, la politique des stages est réelle puisque la plupart des spécialités affichent un objectif professionnel. La durée officielle des stages au sein de certaines spécialités semble, parfois, trop réduite.</p> <p>Les étudiants qui choisissent d'effectuer un stage ou de réaliser un projet font l'objet d'un accompagnement personnalisé. Les stages font, en général, l'objet d'un rapport soutenu devant un jury.</p> <p>Le nombre de stages et les lieux de stage ne sont, toutefois, pas précisés.</p>
Place de l'international	<p>L'ouverture à l'international se concrétise, principalement, par la possibilité pour les étudiants d'être sensibilisés aux aspects internationaux et européens relatifs à leur champ d'étude à travers différents enseignements et de suivre un ou deux semestres d'études à l'étranger.</p> <p>Si des efforts ont été faits pour tenir compte des remarques formulées par l'AERES lors de la précédente évaluation, la dimension internationale de la mention <i>Droit public</i> s'avère, encore, insuffisante et ce, à deux égards : d'une part, l'offre d'enseignement en langue étrangère est assez réduite et, d'autre part, la mobilité internationale est plus ou moins encouragée.</p> <p>Néanmoins, la mention propose quelques enseignements en langue étrangère, que ce soit au niveau de la 1<sup>ère</sup> année du master ou au niveau de certaines spécialités.</p> <p>Certaines spécialités (ex. : <i>Droit, santé, éthique</i> et <i>Histoire du droit</i>) ont noué des partenariats avec des universités étrangères.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>L'accès à la 1<sup>ère</sup> année et à la 2<sup>nd</sup>e année de master est assez classique, les modalités de recrutement des candidats étant, notamment, en adéquation avec les diverses spécialités.</p> <p>L'accès à la 1<sup>ère</sup> année du master emprunte deux modalités distinctes. D'une part, l'intégration est de plein droit pour les étudiants titulaires d'une licence en Droit ou d'une licence en Sciences juridiques de l'Université de Rennes 1. D'autre part, l'intégration se réalise sur dossier pour les étudiants titulaires d'une licence en Droit ou d'une licence en Sciences juridiques délivrée par une autre université et pour les étudiants qui ont obtenu une licence dans un autre domaine que le Droit.</p> <p>L'accès à la 2<sup>nd</sup>e année du master est sélectif puisque le recrutement des étudiants se fait sur dossier et, le cas échéant, sur entretien.</p> <p>S'agissant des passerelles « sortantes », les étudiants ayant validé la 1<sup>ère</sup> année du master ont la possibilité d'intégrer l'IPAG de Rennes, et les étudiants diplômés de la spécialité <i>Droit, santé, éthique</i> disposent de la faculté de reprendre des études en 2<sup>ème</sup> année de médecine.</p> <p>L'accent n'est pas suffisamment mis sur les dispositifs d'aide à la réussite et ce, alors que les étudiants intégrant certaines spécialités se caractérisent par des profils hétérogènes. À vrai dire, aucun dispositif d'aide à la réussite des étudiants n'est véritablement formalisé (mais une réflexion est menée sur ce point au niveau des spécialités <i>Droit, santé, éthique</i> et <i>Juriste en droit de l'urbanisme et de l'aménagement</i>). L'aide à la réussite se traduit, avant tout, par un suivi des étudiants, en particulier dans le cadre des projets professionnels. Ce suivi est facilité par des effectifs de taille raisonnable.</p>



<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>La formation est assurée essentiellement en mode présentiel et en visio-conférence dans la spécialité <i>Histoire du droit</i> qui fait l'objet d'une cohabilitation entre trois universités.</p> <p>Les modalités d'enseignement se révèlent plutôt classiques dans la mesure où la plupart des enseignements sont assurés sous la forme de cours magistraux et de travaux dirigés.</p> <p>Elles peuvent être, le cas échéant, adaptées et ce, afin de tenir compte des situations spécifiques de certains étudiants (en particulier les stagiaires en formation continue).</p> <p>La place de la formation continue et du numérique est, souvent, à renforcer.</p> <p>Si certaines spécialités sont ouvertes à la formation continue (ex. : <i>Droit public général, Droit, santé, éthique, Juriste en droit de l'urbanisme et de l'aménagement, Conseil et contentieux des personnes publiques</i>), il convient de noter que le nombre d'étudiants inscrits en formation continue varie considérablement selon les spécialités.</p> <p>Hormis l'utilisation de Moodle et de l'ENT (via lesquels les étudiants peuvent accéder aux documents mis en ligne par certains enseignants), le recours à la pédagogie numérique s'avère lacunaire.</p> <p>Dans le dossier, cet item est insuffisamment renseigné.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation des étudiants semble classique à la fois par ses modalités (ex. : des épreuves écrites et orales, des contrôles continus et terminaux) ainsi que par la mobilisation des équipes pédagogiques.</p> <p>Il convient de souligner la faible part affectée au contrôle continu, qui peut s'observer dans les deux années du master et dans la plupart des spécialités.</p> <p>Dans le dossier, cet item est insuffisamment renseigné.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Les compétences transversales que les étudiants sont tenus d'acquérir sont, le plus souvent, identifiées dans le dossier fourni, dans les Annexes descriptives aux diplômes et/ou dans les fiches RNCP (même si elles ne sont pas toujours bien développées).</p> <p>Néanmoins, la mention <i>Droit public</i> ne prévoit pas de véritable dispositif de suivi de l'acquisition des compétences transversales, que ce soit au niveau de la 1<sup>ère</sup> année ou au niveau de la 2<sup>ème</sup> année du master.</p> <p>Le suivi de l'acquisition des compétences transversales est réalisé, à titre principal, dans le cadre des travaux dirigés et ce, alors même que le dossier relève que la part affectée au contrôle continu dans les différentes maquettes demeure assez faible.</p> <p>Dans le dossier, cet item n'est pas toujours précisément renseigné.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Les débouchés professionnels auxquels les étudiants peuvent prétendre sont, le plus souvent, identifiés dans le dossier fourni, dans les Annexes descriptives aux diplômes et/ou dans les fiches RNCP.</p> <p>Si elle est variable en fonction des spécialités, l'insertion professionnelle des étudiants est, dans l'ensemble, plutôt satisfaisante.</p> <p>Cela étant, la mention <i>Droit public</i> ne prévoit pas de véritable dispositif de suivi des étudiants diplômés (et des étudiants non-diplômés) au niveau de la 1<sup>ère</sup> année et au niveau de la 2<sup>ème</sup> année du master.</p> <p>Ainsi, dans la mesure où les modalités de collecte d'information sur le devenir des étudiants ne sont guère détaillées, il n'est pas possible de connaître, avec précision, l'évolution professionnelle des étudiants diplômés (et des étudiants non-diplômés).</p> <p>Dans le dossier, cet item est, en général, insuffisamment renseigné.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Les équipes et/ou commissions pédagogiques, au sein desquelles les étudiants sont peu (ou pas) représentés, ne se réunissent pas assez fréquemment (à l'exception de celles des spécialités <i>Droit, santé, éthique et Histoire du droit</i>).</p> <p>De manière générale, il n'existe aucune procédure formelle d'évaluation des enseignements au niveau de la mention <i>Droit public</i>.</p> <p>Sauf exceptions, les modalités d'évaluation des enseignements se</p>

	<p>révèlent, le plus souvent, insuffisantes.</p> <p>À vrai dire, elles s'apparentent, pour l'essentiel, à des échanges informels entre les étudiants et les enseignants et à des enquêtes anonymes de satisfaction adressées aux étudiants.</p> <p>Il convient, toutefois, de souligner le rôle joué en la matière par l'Association des étudiants de Droit public qui, chaque année, établit un rapport pouvant, le cas échéant, faire part aux responsables de formation des difficultés rencontrées et des observations formulées par les étudiants s'agissant de l'organisation et du contenu des divers enseignements.</p>
--	---

# Observations de l'établissement

<b>Champ de formation</b>	Droit et science politique
<b>Intitulé du diplôme</b>	Master mention droit public

## **Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES**

En réponse aux remarques formulées par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes :

### **Synthèse de l'évaluation**

#### **Observations :**

##### **Spécialité Juriste en droit de l'urbanisme et de l'aménagement**

1. La durée du stage en master JDUA est au minimum de 3 mois ; en pratique, plus de la moitié des étudiants accomplit un stage de plus longue durée, à la demande des structures d'accueil. La part des projets dans le cursus est importante. Chacun des étudiants doit mener à bien deux types de projets : à titre individuel, un mémoire dont le sujet est en lien direct avec le stage doit être soutenu ; à titre collectif, les étudiants doivent en groupe travailler sur une thématique d'urbanisme, d'aménagement ou d'environnement particulièrement d'actualité (ainsi la promotion 2015-2016, sollicitée pour expertiser un guide sur la performance énergétique dans les zones d'activités destiné aux élus locaux, a mené des analyses plus approfondies sur la performance environnementale).
2. Depuis plusieurs années, un cours d'anglais est dispensé par un professeur de langues de nationalité irlandaise particulièrement sensibilisé aux problématiques urbanistiques en raison de ses mandats électoraux. Les thématiques abordées ont systématiquement pour objet l'urbanisme et l'aménagement. Un cours de droit de la construction dispensé en anglais, doit permettre, au titre de la prochaine offre de formation, d'initier les étudiants aux dispositifs juridiques anglo-saxons.
3. Au sujet du suivi des diplômés, il est difficile d'obtenir des informations systématiques malgré la constitution d'un carnet d'adresses alimenté par chacune des promotions et l'existence d'une association des étudiants.
4. L'évaluation de chacune des UE est initiée à l'issue de chaque semestre par la diffusion d'un questionnaire ; des bilans réguliers entre les étudiants et le directeur sont également organisés. Un conseil de perfectionnement sera mis en place dès la rentrée 2016.

##### **Spécialité Droit, Santé, Ethique**

1. Dans le projet de nouvelle offre de formation, la durée du stage augmente de de 2 mois à 4 mois.
2. Au sujet de la place de l'international : au soutien des partenariats existant déjà dans le cadre d'Erasmus Mundus, deux enseignants américains (universités de Philadelphie et de Suffolk) ont déjà donné leur accord pour intervenir en langue anglaise dans un cours de législation sanitaire comparée

3. Quant au suivi des diplômés, malgré les relances faites auprès des anciens étudiants et l'existence de l'association des étudiants et anciens étudiants, il est très difficile d'obtenir des informations complètes.
4. Outre la procédure existant dans le cadre du consortium Europubheath, les questionnaires d'évaluation et les rencontres régulières, un conseil de perfectionnement sera mis en place.

## **Analyse**

### **Observations :**

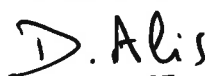
#### **Spécialité Juriste en droit de l'urbanisme et de l'aménagement**

1. La coordination entre le master JDUA et le master Conseil et contentieux des personnes publiques est renforcée : 10 ECTS sont communs aux deux masters ; les titulaires d'un DU en droit de l'urbanisme et de l'environnement, qui constitue l'un des éléments du master CCPP, valident automatiquement 1/3 des UE du master JDUA et peuvent intégrer ce master en formation continue.
2. La part du contrôle continu est accrue de manière significative au titre de la prochaine offre de formation (3 des 5 UE du S1 seront sanctionnées par un contrôle continu : résolution de cas pratiques tirés de dossiers contentieux ; synthèses thématiques ; la part du contrôle continu étant d'ores et déjà de 60% pour le S2).

#### **Spécialité Droit, Santé, Ethique**

1. Une nouvelle mention Droit de la Santé intégrera à partir de septembre 2017 les deux parcours existants.
2. La mise en place d'un contrôle continu est prévue dans certaines UE pour la prochaine offre de formation, en particulier sous la forme d'études de cas et de montage de dossiers administratifs ou précontentieux en groupe sous l'autorité d'une enseignant (ce qui est déjà réalisé mais sans donner lieu à une évaluation chiffrée), afin de s'assurer de l'acquisition des compétences

David ALIS



Président de l'Université de Rennes 1